

**COMPTE RENDU
REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt-cinq, le 30 janvier**

En exercice :	15	Le Conseil Municipal de la Commune de NIEUL-LES-SAINTES, dûment convoqué
Présents :	11	s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Mikaël MOINET, Maire
Votants :	11	Date de Convocation du Conseil Municipal : 23 janvier

Étaient présents : MM.MMES Brigitte BOURSIQUOT - Mikaël MOINET - Patrick CHALMETTE - David BERTONNIERE - Gérard AUXIRE – Fabien CHABOISSEAU - Christelle METAYE - David DA SILVA - Maurice MEKIES – Stéphanie ARMAND -- - Gaëlle BRUNET.

Étaient absents excusés : Ludivine CRESSON - Mathieu MAROCHAIN - François PULLY - Martine HERVEAU.

Secrétaire de Séance : Stéphanie ARMAND

La séance est ouverte à 20H06

Le maire ouvre la séance, en présentant Monsieur Stéphane Gomez, chargé de coopération territoriale à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, venu exposer au conseil municipal les services à la population mis en place sur le territoire, notamment à destination de la jeunesse.

A l'issue de cette intervention, après avoir remercié Monsieur Gomez, le maire procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, aucune remarque n'est émise, il est approuvé.

2025 01 Création Groupe d'Acteurs Locaux (GAL)

La Communauté de Communes Cœur de Saintonge doit faire l'inventaire des zones humides et maillage bocager sur son territoire et , pour cela, elle sera accompagnée par Le Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA). Ce dernier a missionné le Bureau d'étude Hydro Concept pour réaliser cet inventaire et le cartographier.

Ainsi, il est demandé à chaque commune de constituer un groupe d'acteurs locaux (GAL), sur la base du volontariat, intégrant des élus du conseil municipal et des personnes extérieures.

Membres du conseil municipal volontaires pour intégrer cette commission :

M. MOINET Mikaël
M. CHABOISSEAU Fabien
M. CHALMETTE Patrick
Mme BOURSIQUOT Brigitte

Membres extérieurs au conseil municipal, volontaires pour intégrer cette commission :

M. RENAUD Maxime
M. ROCHELEUX Alain
M. BOURGINE Alain
Mme GABARROU Marine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide le GAL.
Pour à l'unanimité.

2025 02 DECI – Les Touches

Le maire explique que, dans le cadre de deux projets de permis de construire, Rue Duplais, et compte-tenu du fait qu'aucun dispositif de défense incendie ne dessert ces parcelles, il est indispensable d'y remédier, et engageant l'acquisition d'une parcelle et la mise en place d'une citerne hors sol, pour permettre l'instruction des permis de construire.

Il est convenu avec son propriétaire d'acquérir une partie de la parcelle AR81, au tarif de 0,50€ par mètre carré, pour y mettre en place une citerne hors sol, en collaboration avec la RESE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le maire à faire diviser la parcelle AR81 en vue d'en acquérir une partie
- d'autoriser le maire à signer l'acte d'achat chez le notaire et tous les documents y afférents.
- d'engager la mise en place d'une citerne hors sol auprès de la RESE.

Pour à l'unanimité.

2025 03 Vote de crédits par anticipation

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette).

Monsieur le Maire propose donc l'ouverture pour 2025 des crédits suivants :

- **2100€** : acquisition de matériel informatique, pour renouveler le poste serveur du secrétariat de la mairie (article 2188)

Quelques élus regrettent le coût élevé du devis. Il apparaît clair que la dépense serait inférieure en renouvelant le matériel en interne, mais la commune est tenue par une assistance régulière de Soluris en cas de dysfonctionnement du système ou des logiciels métiers (paramétrages, réglages, anomalie etc...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, de voter cette ouverture de crédits par anticipation sur le budget 2025 selon la ventilation précisée ci-dessus pour un total de 2100€.

Pour, à l'unanimité.

Questions diverses :

- Le maire présente la convention avec le lycée « Petit Chadignac » (Agrocampus) pour l'aménagement paysager autour de la salle des fêtes, qui sera fait dans le cadre d'un projet pédagogique avec les lycéens. Les élèves de l'école primaire Pierre de Ronsard seront associés à la plantation, accompagnés par les enseignants et des bénévoles.
- Le maire évoque un rendez-vous avec l'inspectrice d'académie de l'Education Nationale, sollicité par cette dernière afin de faire un point sur les projections démographiques. Les effectifs scolaires sont en baisse depuis plusieurs années, et le seuil prévisionnel de Nieul-lès Saintes est à consolider. Le maire assure qu'il met tout en œuvre pour maintenir toutes les classes dans les années à venir, en communiquant aux familles des communes voisines n'ayant pas d'école, ou dont certaines classes seraient surchargées.
- Un recensement des besoins en matière d'entretien de voirie a été effectué avec la

Communauté de Communes, dont les travaux sont financés par un « droit de tirage » (propre à chaque commune). Monsieur David Da Silva évoque la problématique de voiries très dégradées, et des moyens limités pour y remédier. Certaines voies sont peu utilisées mais fortement abîmées, ce qui entraîne un coût important, au détriment d'autres voies moins abîmées mais davantage empruntées. Les choix se feront à réception des devis. Les travaux qui ne pourront pas se faire cette année, seront reportés sur les prochaines années. Une commission voirie sera programmée pour réaliser les arbitrages utiles.

- La communauté de Communes Cœur de Saintonge effectue une analyse poussée sur le coût des énergies sur le territoire, en fonction des contrats et des fournisseurs souscrits par chaque commune.

Séance terminée à 22h19